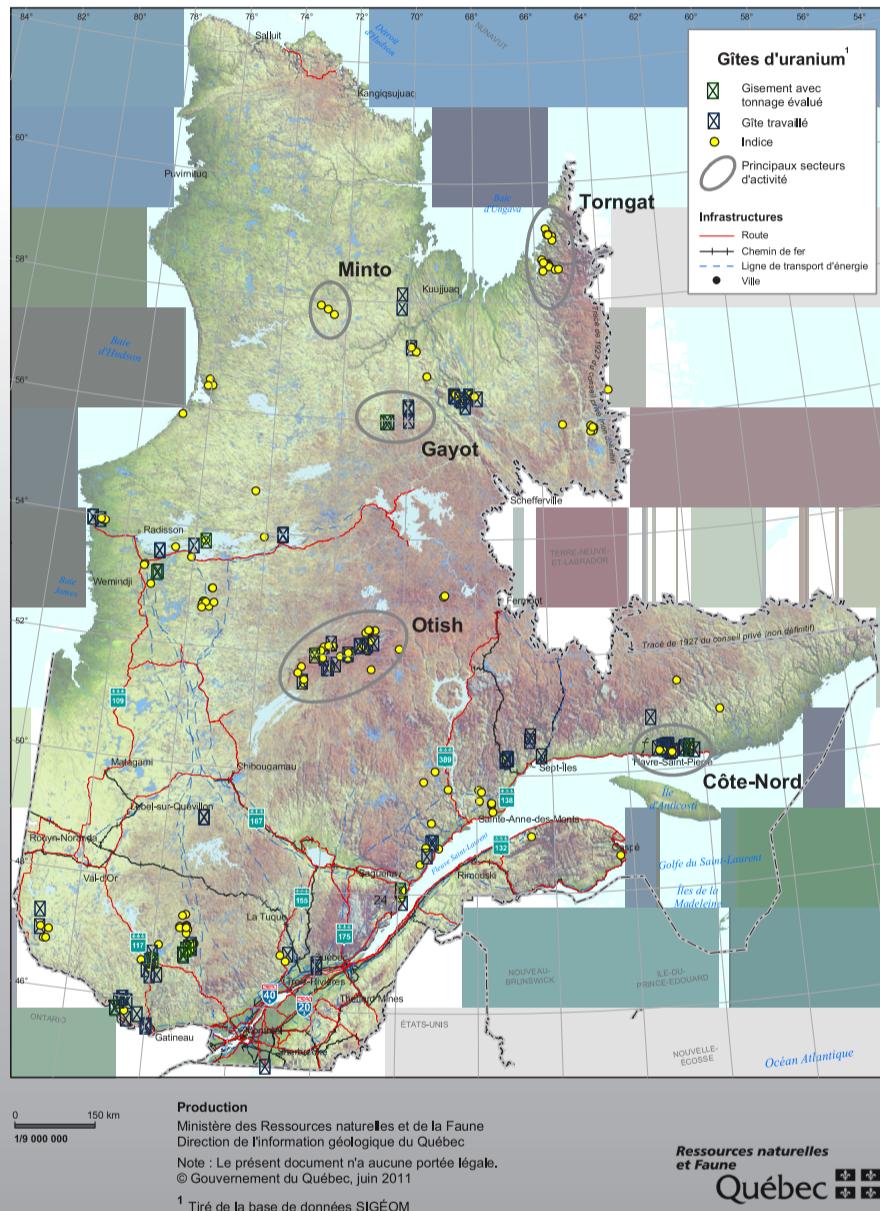


Groupe de travail sur l'uranium

Surveillez notre
prochaine publication
le 28 septembre 2011.

Au cours des prochaines semaines, la Direction de santé publique de la Côte-Nord diffusera régulièrement de l'information concernant les impacts possibles sur la santé humaine d'éventuels projets de mines d'uranium. Cette première publication dresse un portrait de l'uranium au Québec et sur la Côte-Nord et présente les principales étapes relatives à l'exploration de l'uranium.

Portrait de l'uranium au Québec et sur la Côte-Nord



Qu'est-ce que l'uranium?

L'uranium est un métal lourd radioactif présent un peu partout sur la terre. On le retrouve dans les océans, les cours d'eau et les eaux souterraines, dans la plupart des sols et des roches, et même dans la nourriture et les tissus humains. Toutefois, le minerai d'uranium concentré n'est présent qu'à quelques endroits, généralement dans les roches dures ou le grès.

Source : Site Web de L'Encyclopédie canadienne et de l'Association nucléaire canadienne

*****À surveiller dans nos prochaines chroniques***** Radioactivité • Effets sur le corps humain • Radon domiciliaire • Technologies faisant appel aux radiations • Les responsabilités : cadre légal (Commission canadienne de sûreté nucléaire, Direction de santé publique/Institut national de santé publique, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) • Projet uranifère et effets sur la santé : de l'exploration à la fermeture d'une mine

Pour plus d'information, visitez le
www.agencesante09.gouv.qc.ca/uranium

Pourquoi s'intéresser à l'uranium sur la Côte-Nord?

Le potentiel uranifère de la Côte-Nord est connu depuis la fin des années 1970. Bien que la majorité des travaux d'exploration entrepris dans la région datent de plusieurs années, la recherche de gisements d'uranium s'est intensifiée récemment en raison de la croissance du prix de l'uranium.

Ces travaux se concentrent essentiellement dans le secteur de Baie-Johan-Beetz et Aguanish ainsi qu'au nord de Sept-Îles. L'analyse des dépôts présents à ces endroits a révélé de faibles teneurs. Le site de la compagnie Uracan, dans le secteur de Baie-Johan-Beetz, présente des teneurs de 0,012 %, alors que le dépôt du lac Kachiwiss, au nord de Sept-Îles, a une teneur de 0,015 %. Actuellement, au Canada, aucune mine n'est exploitée avec une si faible teneur. La majorité des mines d'uranium en exploitation à travers le monde possède des teneurs supérieures à 0,1 %.

Potentiel uranifère au Canada et au Québec

Au Canada, la production d'uranium est essentiellement concentrée en Saskatchewan (bassin de l'Athabasca) où elle représente le tiers de l'approvisionnement mondial. Le plus grand gisement, celui de McArthur, renferme des réserves d'environ 810 000 tonnes à une teneur de 20,5 %.

Au Québec, en plus de la Côte-Nord, les principaux secteurs présentant un intérêt pour l'exploration de l'uranium sont situés dans les monts Otish (à 250 km au nord de Chibougamau), dans la région de la Baie-James et dans la partie est du Nunavik. De l'uranium est aussi présent dans la région du Témiscamingue (secteur Kipawa), en Outaouais (secteur Gatineau) ainsi que dans la région des Laurentides (Mont-Laurier).

Bien que le Québec ne compte aucune mine d'uranium en production à l'heure actuelle, le projet Matoush (monts Otish), de la compagnie Ressource Stateco, est le plus avancé. Son potentiel est évalué à 1,5 million de tonnes de minerai, à des teneurs variant de 0,34 à 0,89 %.

Principales étapes d'exploration

Les sociétés minières qui désirent entreprendre l'exploration pour l'uranium en sol québécois doivent d'abord obtenir un titre minier d'exploration (*claim*) auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec.

Les premières étapes de l'exploration de l'uranium se font à l'aide d'instruments de mesures et d'analyses de roches, de prélèvements d'échantillons de fonds de lacs et de ruisseaux ainsi que de forages (prélèvement de carottes de roc). Le transport des carottes de forage, qui sont considérées comme des matières radioactives, doit respecter les exigences du Règlement sur le transport des matières dangereuses et du Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et Transports Canada voient à leur application. Ainsi, les carottes doivent être emballées selon des normes rigoureuses.

Travaux majeurs

Dans le cas des travaux d'exploration avancés, qui nécessitent le creusage de tranchées, l'excavation ou le décapage du roc, la société doit obtenir des autorisations du MRNF et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et les rejets générés doivent satisfaire aux exigences du MDDEP et de la CCSN.

Sources :